

**Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée**

**Mercredi 3 juillet 2019**

Membres du conseil de l'école doctorale présents :

Anne AMY-KLEIN ; Olivier BODINI ; Yueyun HU ; Dominique LEDOUX ; Anissa MOKRAOUI ; Francis NIER ; Philippe SAVARIN ; Nadine VARIN-BLANK ; Dominique VREL ; Roberto WOLFLER-CALVO ; Kevin BASSAND ; Damia DEKKAR ; Nesrine MOUHOUBI ; Madja-Lyna MEBREK ; Safaa AL ALI ; Pascaline ADONAI

Membres du conseil de l'école doctorale représentés :

Marie-Christophe BOISSIER représenté par Dominique LEDOUX ; Khaled HASSOUNI représenté par Dominique VREL ; Heiko RÖDEL représenté par Dominique LEDOUX.

Membres du conseil de l'école doctorale excusés :

Ana FARTO ; Victor LUTFALLA.

Invités permanents présents :

Stéphane CHAMERON.

**Ordre du jour :**

- 1- Remplacement de Jean-Stéphane Dhersin par Yueyun Hu comme représentant du LAGA au conseil de l'ED
- 2- Informations diverses
- 3- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 18 mars 2019
- 4- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2019
- 5- Attribution de la ½ allocation doctorale mise au concours 2019
- 6- Ajout d'un point au règlement intérieur concernant les cotutelles
- 7- Questions diverses

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h45**

En absence de la gestionnaire administrative de l'ED, le compte-rendu est rédigé par le directeur de l'ED sur la base de ses notes.

**1- Remplacement de Jean-Stéphane Dhersin par Yueyun Hu comme représentant du LAGA au conseil de l'ED**

Dominique LEDOUX indique que Jean-Stéphane DHERSIN est depuis 2017 directeur adjoint scientifique (DAS) de l'INSMI du CNRS, chargé des relations internationales et dispose donc que très peu de disponibilités pour assurer sa fonction de représentant du LAGA au sein du conseil de l'ED. Il souhaite donc démissionner et propose au conseil, en accord avec la direction de l'ED, le directeur du LAGA et de Francis NIER, la candidature de Yueyun HU

comme deuxième représentant du LAGA. Yueyun HU est professeur au LAGA en section CNU 26.

Philippe SAVARIN demande des précisions sur la nomination des représentants des laboratoires

Dominique LEDOUX répond que conformément au règlement intérieur de l'ED, les représentants des laboratoires ne sont pas élus mais proposés par la direction du laboratoire puis nommé par le conseil. Seuls les représentants des doctorants sont élus pour un mandat de 2 ans.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité le remplacement de Jean-Stéphane DHERSIN par Yueyun HU. Il est alors proposé à Yueyun HU de rentrer dans la salle du conseil pour assister au conseil.

## **2- Informations diverses**

- *Retour sur la journée « Une vision transversale des sciences » du 7 mai 2019*

Dominique LEDOUX informe le conseil du déroulement de la 2<sup>ème</sup> édition de la journée scientifique « Une vision transversale des sciences » organisée par l'ED le 7 mai 2019 à l'Institut Henri Poincaré. Sur les 80 inscrits à cette journée, une 50aine de doctorants et de collègues étaient présents. Il y a eu 5 exposés autour du thème « La science et les données » présentés un épidémiologiste, une juriste, une statisticienne de l'APHP, un mathématicien/biologiste de l'académie des sciences et un informaticien. Bien que l'idée d'un thème soit intéressante sur le principe, il semble que ce format n'ait pas convenu à tous les doctorants, notamment dans les disciplines Physique et Matériaux

Damia DEKKAR confirme que les doctorants de ces disciplines n'ont pas beaucoup « accroché » au thème choisi et à la plupart des présentations orales.

Dominique LEDOUX propose à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition en mai 2020 de revenir au format de la 1<sup>ère</sup> édition à savoir des exposés essayant de couvrir l'ensemble des disciplines de l'ED.

Francis NIER demande s'il est possible de fixer la date de cette 3<sup>ème</sup> édition le plus tôt possible.

Olivier BODINI répond qu'elle va être fixée dès juillet afin d'en informer rapidement la communauté.

Philippe SAVARIN propose d'idée de coupler les conférences avec des tables rondes pour rendre plus dynamique les interactions avec le public.

Nadine VARIN-BLANK note que cette journée était placée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 8 mai et qu'il serait préférable de fixer la prochaine en dehors des ponts du mois de mai.

- *Ouverture des périodes de réinscription*

Dominique LEDOUX informe de l'ouverture de la période de réinscription. Il rappelle que la réinscription en 2<sup>ème</sup> année est conditionnée à un entretien entre le doctorant et le tuteur et que celle en 3<sup>ème</sup> année est conditionnée à l'avis favorable du comité de suivi. Concernant les demandes de réinscription en 4<sup>ème</sup> année, il est rappelé que cette réinscription est dérogatoire et soumise à l'avis favorable du comité de suivi et à l'obtention d'un financement à savoir : « la prolongation de la thèse doit être financée (extrait du règlement intérieur de l'ED).

Une discussion s'engage au sein du conseil sur le financement de la prolongation de thèse pour la réinscription en 4<sup>ème</sup> année. Le conseil pense que ce point doit être discuté et faire l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil de l'ED.

Dominique LEDOUX répond favorablement à cette demande.

- *Retour sur la journée scientifique de l'ED du 7 juin 2019*

Dominique LEDOUX fait un retour sur le déroulement de la journée scientifique de l'ED du 7 juin au cours de laquelle les doctorants de 2<sup>ème</sup> année ont présenté leurs travaux sous la forme d'un exposé oral de 3 minutes et d'un poster. Cette journée a également été marquée par 2 conférences scientifiques. Les doctorants ayant souhaité faire une présentation orale (35 doctorants « sélectionnés » sur la base du volontariat) ont pu valider 8h de formation doctorale transversale. La direction de l'ED pense que ce format est le plus approprié et le renouvellera l'année prochaine.

Kévin BASSAND confirme que le format proposé cette année (35 présentations orales sur la base du volontariat associé à 8h de formation doctorale) a été très apprécié par les doctorants et souhaite effectivement qu'il soit renouvelé l'année prochaine. Il précise qu'il aurait été préférable d'afficher les posters dans le hall du Bâtiment de l'Illustration, en face de l'amphithéâtre et non dans une salle éloignée du lieu des présentations orales.

- *Arrêt des fonctions de directeur de l'ED par Dominique Ledoux en juillet 2020*

Dominique LEDOUX annonce au conseil qu'il mettra fin à ses fonctions de directeur de l'ED en juillet 2020. Il précise qu'en 2020, il aura assuré pendant 7 années consécutives des responsabilités collectives à l'Université (5 ans de direction d'ED, 2 ans de vice-présidence recherche) et souhaite revenir à son « cœur de métier » à savoir l'enseignement et la recherche. Il enverra en septembre un courrier au président de l'Université et à tous les directeurs de thèse lui annonçant sa décision. Un calendrier électoral sera mis en place à la rentrée en concertation avec le BRED et le service juridique de l'Université.

Dominique VREL demande les modalités de l'élection du directeur de l'ED

Dominique LEDOUX répond que le directeur de l'ED est élu par les membres titulaires du conseil et que ce vote doit ensuite être validé par la commission recherche de l'Université.

### **3- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 9 avril 2018**

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **4- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2019**

Dominique Ledoux rappelle qu'il y avait 26 allocations doctorales à attribuer cette année par le biais des concours à savoir 10 pour le pôle Math-Info-STIC, 9 pour le pôle Biomédical et 7 pour le pôle Physique-Matériaux.

Les 4 jury se sont déroulés au mois de juin et ont été tous été présidés par la direction de l'ED.

Le jury LIPN-L2TI s'est tenu le 12 juin et a été présidé par Dominique Ledoux.

Le jury LAGA s'est tenu le 17 juin et a été présidé par Olivier Bodini

Le jury du pôle Biomédical s'est tenu le 21 juin a été présidé par Olivier Bodini

Le jury LSPM-LPL s'est tenu le 21 juin a été présidé par Dominique Ledoux et Olivier Bodini.

#### **Pôle Sciences de la vie et de la santé, sciences aux interfaces du vivant, médecine, éthologie**

En absence de Marie-Christophe BOISSIER, le président du jury Olivier BODINI présente le compte rendu du jury du pôle Biomédical.

9 allocations doctorales étaient attribuées pour ce pôle.

14 candidats ont été auditionnés. Tous les candidats se sont prêtés au temps de parole. Les auditions ainsi que les débats au sein du jury se sont déroulés de façon sereine. Une grille de notation a été utilisé.

9 candidats ont été classés en liste principale dont 5 classés ex aequo. Une liste complémentaire de 5 candidats a été constituée. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

#### **Pôle Math-Info-Stic**

Ce pôle bénéficiait de 10 allocations doctorales selon la répartition suivante : 5 au LAGA, 1 au L2TI, et 4 au LIPN.

##### Jury Mathématiques (LAGA)

Francis Nier, représentant le LAGA et membre du jury, présente le compte rendu du jury.

9 candidats ont été auditionnés pour l'attribution de 4 allocations doctorales. La 5<sup>ème</sup> allocation sert à compléter le financement de 3 allocations octroyées au LAGA par la Fédération des Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) dans le cadre de son accord avec le programme européen Cofund (financement 2/3 Cofund et 1/3 CD). Les 3 doctorants bénéficiaires de ces allocations FSMP-Cofund ont été sélectionnés par un jury émanant de la FSMP.

Sur les 9 candidats auditionnés par le jury LAGA, 4 ont été classés en liste principale (dont les 3 premiers ex aequo) et 5 autres candidats classés en liste complémentaire.

Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

## Jury Informatique-STIC (LIPN-L2TI)

Anissa MOKRAOUI, représentant le L2TI et membre du jury présente le compte rendu pour l'allocation doctorale octroyée au L2TI.

2 candidats du L2TI avaient déposé leur dossier de candidature mais un seul s'est présenté et a été auditionné. Le jury a émis très favorable pour l'octroi d'une allocation doctorale à cette candidate.

Roberto WOLFLER-CALVO, représentant du LIPN ne pouvant être membre du jury cette année car présentant un candidat, Dominique LEDOUX présente le compte-rendu en tant que président du Jury.

Sur les 9 candidats auditionnés, 4 ont été classés en liste principale (dont les 3 premiers ex aequo), les 5 autres étant classés en liste complémentaire.

Les classements ont été votés à l'unanimité des membres du jury.

## **Pôle Physique - Matériaux - Sciences des procédés**

Anne AMY-KLEIN, représentant le LPL et membre du jury, présente le compte rendu du jury pour les allocations doctorales attribuées au LPL.

Le LPL bénéficiait de 3 allocations doctorales. Sur les 5 candidats auditionnés, 3 ont été classés en liste principale (1<sup>er</sup> ex aequo) et 2 candidats classés en liste complémentaire.

Le classement a été voté à l'unanimité des votants, un membre ne prenant pas part au vote

Khaled HASSOUNI, représentant le LSPM et membre du jury étant absent au conseil, Dominique VREL, membre du jury, présente le compte rendu du jury pour les allocations doctorales attribuées au LSPM.

Le LSPM bénéficiait de 4 allocations doctorales. Sur les 9 candidats auditionnés, 4 ont été classés en liste principale (1<sup>er</sup> ex aequo), 3 candidats classés en liste complémentaire et 2 candidats non classés du fait de leur mauvaise prestation qui n'a pas convaincu le jury.

Les classements ont été votés à l'unanimité des votants, deux membres ne prenant pas part au vote

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote sur l'attribution des 25 allocations doctorales :

Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité des votants l'attribution des allocations doctorales aux 25 candidats retenus sur la liste principale. Un membre du conseil ne prend pas part au vote.

Dominique LEDOUX informe qu'un mail individuel sera envoyé aux candidats retenus afin qu'ils complètent leurs dossiers. Pour les candidats en cours de validation de leur M2 (soutenance stage en septembre), l'attribution de l'allocation doctorale est conditionnée à l'obtention du diplôme de Master.

Roberto WOLFLER-CALVO pose la question du suivi des doctorants allocataires de Paris 13 en termes de soutenance et de durée de la thèse

Dominique LEDOUX répond qu'il donnera ces informations lors du conseil de novembre 2019

## **5- Attribution de la demi-allocation doctorale - campagne 2019**

Dominique LEDOUX indique que dans le cadre de l'appel d'offre lancé en mars 2019 pour l'attribution d'une demi-allocation doctorale, l'ED a reçu 5 dossiers de candidature émanant des laboratoires CSPBAT, LSPM, LPL, L2TI et LVTS. Tous les candidats ont été auditionnés devant un jury de l'ED et toutes les demandes satisfont aux critères exigés dans l'appel d'offre dont l'un est de fournir une attestation d'obtention de l'autre moitié du financement permettant, en complément de la demi-allocation de l'ED, de financer une allocation doctorale pleine.

Dominique LEDOUX rappelle les critères indiqués dans l'appel d'offre sur lequel le conseil doit s'appuyer pour attribuer ce financement :

- Projet clairement interdisciplinaire et à l'interface entre des disciplines représentées au sein de l'ED
- Collaboration internationale et/ou nationale
- Collaboration entre des laboratoires de l'ED Galilée
- Nombre d'allocations doctorales de l'Université Paris 13 obtenues depuis les 3 dernières années
- Avis du jury d'audition
- Taux d'encadrement de la direction de thèse

Dominique LEDOUX présente les 5 projets à l'aide d'un tableau récapitulatif et donne le point de vue de la direction de l'ED sur chaque candidature

Dominique VREL indique que, de son point de vue, le projet du LSPM est interdisciplinaire puisqu'il associe des mécaniciens et des modélisateurs du LSPM.

Dominique LEDOUX répond que, du point de la direction, ce projet ne répond pas au critère d'interdisciplinarité à l'échelle de l'ED puisqu'il ne se situe pas à l'interface entre disciplines représentées au sein de l'ED.

Anne AMY-KLEIN indique que le projet du LPL est également interdisciplinaire mais admet qu'il s'agit d'une interdisciplinarité au sein de la communauté des physiciens et comprend qu'il ne satisfait pas à ce critère à l'échelle de l'ED.

Après discussion, Dominique LEDOUX propose au vote du conseil le classement suivant :

- 1) Projet du CSPBAT
- 2) Projet du LPL
- 3) Projet du LSPM
- 4) Projet du LVTS
- 5) Projet du L2TI

Résultat du vote : 15 OUI, 3 membres ne participent pas au vote. La demi-allocation doctorale est donc attribuée au projet du CSPBAT.

## **6- Ajout d'un point dans le règlement intérieur**

Dominique LEDOUX indique qu'il s'agit des modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année des doctorants en cotutelle. Il en effet sollicité assez souvent par des collègues souhaitant, dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale, inscrire en 1<sup>ère</sup> de doctorat à Paris 13, un étudiant ayant déjà débuté une thèse dans son pays depuis 2 ans voire 3 ans. La direction de l'ED considère que ce type de demande ne correspond pas à l'esprit d'une cotutelle qui doit se mettre en place au début de la collaboration mais il souhaite connaître la position du conseil et acter sa décision dans le règlement intérieur. Il précise cependant qu'il faut tenir compte de quelques cas particulier : en Algérie ou une cotutelle ne peut se mettre en place que lorsque le doctorant est déjà inscrit en 1<sup>ère</sup> année de thèse ; en Amérique du sud (Brésil, Argentine) où les calendriers universitaires sont décalés (début en mars).

Après discussion, il est proposé de rajouter dans le chapitre II « Admission » du règlement intérieur le paragraphe suivant :

### ***Cas particulier des inscriptions en cotutelle***

*Dans le cas d'une demande d'inscription en cotutelle, les candidats ne doivent pas avoir été inscrits plus de 14 mois dans l'université étrangère partenaire au moment de la demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> année à l'Université Paris 13.*

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 13h.